

# AVIS DE LA MAIRIE

*Conformément à la réglementation en vigueur, il sera procédé dans les tous prochains jours au renouvellement des membres nommés du centre communal d'action sociale de JUVIGNAC.*

*Les associations intéressées pour y siéger sont invitées à faire part, par écrit, de leur candidature, dans un délai de 15 JOURS à compter de la présente publication à*

*M. le Maire de JUVIGNAC*

*CCAS*

*Hôtel de ville*

*997 les allées de l'Europe*

*34990 JUVIGNAC*

*Fait à JUVIGNAC, le 8 avril 2014*

*Le Maire*



*Jean-Luc SAVY*